MAIRIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze, le 13 mars, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 mars 2015.

PRESENTS MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, COOKE Solange, DUNAND Carine, JACCAZ Jean-Paul, JOND Claude, DESRUES Jean-Claude, PRADEL Franck, LEGOUX Philippe, JUELLE Sophie, LABROUSSE Jean, ENCINAS Florence, BRESTON Jessica, ARVIN-BEROD Priscillia.

ABSENTE : PERNOD Stéphanie. **Secrétaire de séance** : ARVIN-BEROD Priscillia.

N° 01 - OBJET : MODIFICATION DU POSTE PERMANENT ATSEM 1ERE CLASSE – AFFILIATION A LA CNRACL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu le budget communal;
Vu le tableau des effectifs ;

SOUS-PREFECTURE DE BONNEVILLE
- 1 AVR. 2015
COURRIER ARRIVÉ

Exposé :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux modifications des horaires des services scolaires. le temps de travail de l'ATSEM 1ère Classe a été modifié passant de 27heures 30 à 30heures hebdomadaires à compter de septembre 2014. De ce fait l'agent devra être affilié à la CNRACL.

Le Conseil Municipal décide la création d'un poste d'ATSEM 1ère classe Temps Non Complet à 30 / 35ème.

Décision :

Entendu l'exposé du Maire, le conseil :

- **APPROUVE** la création d'un poste d'ATSEM 1ère classe Temps Non Complet à 30/35ème avec effet au 23 août 2014.
- **DEMANDE** l'affiliation de l'agent à la CNRACL.

Mairie de PRAZ-SUR-ARLY
- 7 AVR. 2015
ARRIVÉE

Amendements : Néant

Le Maire, Yann JACCAZ

Adoption :

Conseillers présents	14
Procuration	00
Votants	14
Pour	14
Contre	00
Abstention	00

MAIRIE DE PRAZ-SUR-ARLY (Haute-Savoie)

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le

MAIRIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SOUS-PREFECTURE DE BONNEVILLE
- 1 AVR. 2015
COURRIER ARRIVÉ

L'an deux mille quinze, le 13 mars, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 09 mars 2015.
PRESENTS MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, COOKE Solange, DUNAND Carine, JACCAZ Jean-Paul, JOND Claude, DESRUES Jean-Claude, PRADEL Franck, LEGOUX Philippe, JUELLE Sophie, LABROUSSE Jean, ENCINAS Florence, BRESTON Jessica, ARVIN-BEROD Priscillia.
ABSENTE : PERNOD Stéphanie. **Secrétaire de séance** : ARVIN-BEROD Priscillia.

N° 03 - OBJET : Avenant au marché de travaux d'aménagement et de reprise des réseaux : routes de Bellevarde, de l'Aiguille du Midi et de la RD 1212

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de réfection de la chaussée, des trottoirs, des stationnements, la reprise des réseaux sur la RD 1212 entre la route de l'aiguille du midi et l'office du tourisme.

- Le montant du marché attribué pour le lot n°1 « Terrassement et VRD » s'élève à 465.578,76 € HT soit 558.694,51 € TTC.

Suite à des travaux supplémentaires :

- Aménagement du talus devant la boulangerie
- Aménagement devant le magasin de sport
- Reprise d'une grille d'eaux pluviales rue de l'église
- Reprise du branchement EP de "La Table Savoyarde"
- Prolongement de la colonne d'eau potable jusque devant "La Table Savoyarde" et traversée de la RD 1212 pour maillage devant la Mairie,
- Rééquipement de la Chambre de Vanne Route de la Tonnaz
- Modification de tracé et ajout de branchement d'eau potable pour "La Bergerie, le Sherpa, Les Sapins, La Maison de la Montagne, la Pharmacie et l'Agence Immobilière"
- Réalisation de l'éclairage public sur les deux côtés de la RD 1212
- Travaux de renforcement des fourreaux Fibre Optique pour l'alimentation de la Mairie
- Travaux de reprise des branchements d'eaux usées de "La Maison de la Montagne, La Pharmacie, Les Sapins et Le Manoir"
- Divers travaux

Pour un montant HT de 73 697,71€ HT, soit 88 437,25 € TTC.

Mairie de PRAZ-SUR-ARLY
- 7 AVR. 2015
ARRIVÉE

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 pour le lot n°1 d'un montant de 73 697.71 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

Amendements : Néant

Le Maire, Yann JACCAZ

Adoption :

Conseillers présents	14
Procuration	00
Votants	14
Pour	13
Contre	01
Abstention	00

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le

MAIRIE

SOUS-PRÉFECTURE
- 1 AVR. 2015
COURRIER ARRIVÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze, le 13 mars, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 09 mars 2015.
PRESENTS MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, COOKE Solange, DUNAND Carine, JACCAZ Jean-Paul, JOND Claude, DESRUES Jean-Claude, PRADEL Franck, LEGOUX Philippe, JUELLE Sophie, LABROUSSE Jean, ENCINAS Florence, BRESTON Jessica, ARVIN-BEROD Priscillia.
ABSENTE : PERNOD Stéphanie. **Secrétaire de séance** : ARVIN-BEROD Priscillia.

N° 04 - Objet : Demande de subvention au titre des amendes de police 2015

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé :
Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de création de passage piétons plus pérene afin de sécuriser les traversées de route. Les passages seront réalisés en pépite, un revêtement coloré qui résiste au déneigement et au sel, ainsi les passages resteront visibles.

Monsieur le Maire indique que le coût estimatif des travaux chiffrés s'élève à 8 496€ HT environ.

Monsieur le Maire indique que ce projet peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Général de Haute Savoie au titre des amendes de police.

Décision :
Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- Sollicite auprès du Conseil Général de Haute Savoie une subvention au taux le plus élevé possible au titre des amendes de police 2015,
- S'engage à apporter l'autofinancement complémentaire ;
- S'engage à commencer les travaux dans les deux ans suivant l'arrêté de subvention
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire et signer les documents nécessaires.

Mairie de PRAZ-SUR-ARLY
- 7 AVR. 2015
ARRIVÉE

Amendements : Néant

Le Maire, Yann JACCAZ

Adoption :

Conseillers présents	14
Procuration	00
Votants	14
Pour	14
Contre	00
Abstention	00

MAIRIE DE PRAZ-SUR-ARLY (Haute-Savoie)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée, par extrait, au compte-rendu affiché à la porte de la Mairie le

MAIRIE

Praz sur Arly

SOUS-PREFECTURE DE BONNEVILLE
- 1 AVR. 2015
COURRIER ARRIVÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze, le 13 mars, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 mars 2015.

PRESENTS MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, COOKE Solange, DUNAND Carine, JACCAZ Jean-Paul, JOND Claude, DESRUES Jean-Claude, PRADEL Franck, LEGOUX Philippe, JUELLE Sophie, LABROUSSE Jean, ENCINAS Florence, BRESTON Jessica, ARVIN-BEROD Priscillia.

ABSENTE : PERNOD Stéphanie. **Secrétaire de séance** : ARVIN-BEROD Priscillia.

N° 05 - OBJET : Renouvellement Contrat Enfance Jeunesse

Rapporteur **Madame Solange COOKE, adjointe au Maire.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ces articles L.22224-1 ET 2 ET L2312-1,

Vu la délibération du 27 juin 2011 confirmant la décision de soutenir les objectifs communs des trois partenaires Demi Quartier, Praz sur Arly et Megève pour la poursuite du CEJ N°2 en faveur du secteur Enfance et Jeunesse

Vu la délibération du 25 juin 2012 confirmant l'avenant n°2 du contrat enfance jeunesse et approuvant la fermeture de la micro crèche « Les Minibouilles » au 30 juin 2012 et l'extension du Multi Accueil « La Grande Crèche » à 15 places les week ends en saison.

Exposé

Les communes de Megève, Praz sur Arly et Demi-Quartier ont signé conjointement un Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de Haute Savoie et la M.S.A. des Alpes du Nord fixant les axes et les orientations pour les enfants de 3 mois à 17 ans, sur la période 2011/2014.

Ce contrat permet aux communes respectives de développer ou mettre en œuvre une politique locale globale et concertée en faveur de l'accueil des enfants et des jeunes âgés de 0 à 17 ans révolus et bénéficier d'aides financières contribuant à atténuer les charges de fonctionnement des structures destinées à la petite enfance et enfance – jeunesse.

Ce partenariat a permis de poursuivre différentes actions nécessaires à une offre d'accueil de qualité dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse indispensable sur notre territoire, par un apport financier important pour le centre multi-accueil « La Grande Crèche », la micro crèche « Les Fripouilles », le centre de loisirs, le périscolaire, les activités enfance et jeunesse.

Le dernier contrat est arrivé à échéance le 31 décembre 2014.

Le Conseil Municipal doit donc se prononcer sur le principe du renouvellement du CEJ pour la période 2015-2018.

Les trois communes signataires ont la volonté de continuer leur partenariat et décident de poursuivre les objectifs suivants pour les 4 années à venir.

Mairie de PRAZ-SUR-ARLY
- 7 AVR. 2015
ARRIVÉE

.../...

Délibération du 13 mars 2015 : Renouvellement Contrat Enfance Jeunesse *(suite)*

Dans cette perspective, la lettre d'intention de la Commune de Megève précisée en annexe, propose :

- de solliciter auprès de la CAF le renouvellement du contrat Enfance-Jeunesse pour une durée de quatre ans (2015-2018).
- de maintenir les services existants pendant la durée du contrat et déjà financés dans le contrat précédent (2011-2014) : le taux de financement de 55 % s'appliquera, selon les modalités prévues par les dispositifs contractuels.
- de préciser les actions nouvelles envisagées. Ces actions, retenues au vu des critères d'éligibilité fixés dans le cadre du contrat Enfance-Jeunesse, se devront de contribuer au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes (de 0 à 17 ans révolus). Le cofinancement de ces dernières est fixé à 55 % du reste à charge plafonné (dépenses totales dans la limite du plafond fixé par la CNAF déduction faite des recettes familles, prestations de service CAF/MSA et autres subventions).

Décision :

Le conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu, est invité à,

1. **CONFIRMER** sa décision de solliciter la C.A.F. dans la négociation du renouvellement du financement C.E.J. pour soutenir le développement de l'action social sur son territoire,
2. **AUTORISER** le Maire à signer toute modification au Contrat Enfance Jeunesse et tous documents s'y rapportant,
3. **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à l'application de cette délibération.

Mairie de PRAZ-SUR-ARLY
- 7 AVR. 2015
ARRIVÉE

Amendements : Néant

Le Maire, Yann JACCAZ

Adoption :

Conseillers présents	14
Procuration	00
Votants	14
Pour	14
Contre	00
Abstention	00

MAIRIE DE PRAZ-SUR-ARLY (Haute-Savoie)

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le

MAIRIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SOUS-PREFECTURE DE BONNEVILLE
- 1 AVR. 2015
COURRIER ARRIVÉ

L'an deux mille quinze, le 13 mars, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 mars 2015.

PRESENTS MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, COOKE Solange, DUNAND Carine, JACCAZ Jean-Paul, JOND Claude, DESRUES Jean-Claude, PRADEL Franck, LEGOUX Philippe, JUELLE Sophie, LABROUSSE Jean, ENCINAS Florence, BRESTON Jessica, ARVIN-BEROD Priscillia.

ABSENTE : PERNOD Stéphanie.

Secrétaire de séance : ARVIN-BEROD Priscillia.

N° 06 - OBJET : Classement dans le domaine public de la route de la Prazine

Rapporteur : M. le Maire, Yann JACCAZ

La Commune de Praz sur Arly a mandaté une étude préliminaire concernant l'aménagement d'un lotissement sur le terrain communal au Jorrax cadastré section A n°3323 et sur les parcelles privées appartenant à l'indivision Fantin/Mollet cadastrées section A n°3265, 3267, 3274.
Le lotissement compte 9 lots donc 5 desservis par la route de la Prazine.

Dans ce cadre, le propriétaire de l'emprise de la route privée du lotissement de la Prazine a cédé à titre gratuit ladite voie à la Commune afin que celle-ci soit classée dans le domaine public.

Conformément à l'article L141-3 du code de la voirie routière,

"Le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal. [...]
Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie."

Ce classement ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, aucune enquête publique n'est nécessaire dans le cadre de ce dossier.

Mairie de PRAZ-SUR-ARLY
- 7 AVR. 2015
ARRIVÉE

Entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

1- De prendre acte du classement dans le domaine public de la route de la Prazine desservant le lotissement existant et les 5 lots prévus au futur lotissement situé au Jorrax.
2- De charger le Maire, ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

Amendements : Néant

Le Maire, Yann JACCAZ

Adoption :

Conseillers présents	14
Procuration	00
Votants	14
Pour	14
Contre	00
Abstention	00

MAIRIE DE PRAZ-SUR-ARLY (Haute-Savoie)

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le

MAIRIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SOUS-PREFECTURE DE BONNEVILLE
- 1 AVR. 2015
COURRIER ARRIVÉ

L'an deux mille quinze, le 13 mars, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 mars 2015.

PRESENTS MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, COOKE Solange, DUNAND Carine, JACCAZ Jean-Paul, JOND Claude, DESRUES Jean-Claude, PRADEL Franck, LEGOUX Philippe, JUELLE Sophie, LABROUSSE Jean, ENCINAS Florence, BRETON Jessica, ARVIN-BEROD Priscillia.

ABSENTE : PERNOD Stéphanie.

Secrétaire de séance : ARVIN-BEROD Priscillia.

N° 07 - OBJET : Régularisation foncière parking du Bellambra avec Mme Thérèse GADOUD

Rapporteur : M. le Maire, Yann JACCAZ

Monsieur le Maire expose que la résidence de tourisme BELLAMBRA a été édifié sur du foncier communal dans le cadre d'un bail à construction.
Toutefois, une partie du parking empiète sur la propriété voisine de Mme Thérèse GADOUD. afin de régulariser cette situation les parties se sont accordées à ce que l'emprise cadastrée section A n°2741P d'une contenance de 11m² soit vendue par Mme Thérèse GADOUD à la Commune au prix de 300€/m². Les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de la Commune.

Entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

1- De valider le montant de l'acquisition de l'emprise de 11m² cadastrée section A n°2741 à 300€/m² pour un montant global de 3300€
2- De préciser que l'étude de Maître CERUTTI à Ugine sera en charge de la rédaction de ce dossier.
3- De charger le Maire, ou son représentant d'exécuter la présente.

Mairie de PRAZ-SUR-ARLY
- 7 AVR. 2015
ARRIVÉE

Amendements : Néant

Le Maire, Yann JACCAZ

Adoption :

Conseillers présents	14
Procuration	00
Votants	14
Pour	14
Contre	00
Abstention	00

MAIRIE DE PRAZ-SUR-ARLY (Haute-Savoie)

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le

MAIRIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SOUS-PREFECTURE DE BONNEVILLE
- 1 AVR. 2015
COURRIER ARRIVÉ

L'an deux mille quinze, le 13 mars, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 mars 2015.

PRESENTS MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, COOKE Solange, DUNAND Carine, JACCAZ Jean-Paul, JOND Claude, DESRUES Jean-Claude, PRADEL Franck, LEGOUX Philippe, JUELLE Sophie, LABROUSSE Jean, ENCINAS Florence, BRESTON Jessica, ARVIN-BEROD Priscillia.

ABSENTE : PERNOD Stéphanie.

Secrétaire de séance : ARVIN-BEROD Priscillia.

N° 08 - OBJET : Approbation du Compte administratif 2014 Budget annexe de l'Eau et de l'Assainissement

Exposé :

Monsieur le Conseiller aux Finances expose au Conseil municipal le compte administratif du budget annexe Eau et Assainissement de l'année 2014 qui se présente à l'identique du compte de gestion établi par la Trésorerie Principale de Sallanches, soit :

	Exploitation	Investissement
Recettes	**584 855,19 €**	**274 646,67 €**
Dépenses	**530 187,44 €**	**251 627,59 €**
Résultats de l'exercice	**54 667,75 €**	**23 019,08 €**
Résultat antérieur reporté	**161 942,30 €**	**- 35 106,67 €**
Résultat de clôture 2014	**216 610,05 €**	**- 12 087,59 €**
Résultat consolidé	**204 522,46 €**	

La section d'exploitation présente un excédent de 54 667,75 € et la section d'investissement, un excédent de 23 019,08 € avant répartition des excédents ou déficits reportés.

Compte tenu des résultats antérieurs s'élevant à 161 942,30 € en section d'exploitation (compte 002) et à un déficit de 35 106,67 € pour la section d'investissement, le résultat de clôture 2014 présente un excédent de 216 610,05 € pour la section d'exploitation et un déficit de 12 087,59 € pour la section d'investissement, soit un résultat consolidé de 204 522,46 €.

Décision : Après débat, le Maire demande au Conseil Municipal :

- De constater les identités de valeur entre le compte administratif et le compte de gestion.
- D'arrêter le résultat définitif du compte administratif à 216 610,05 € en section d'exploitation et à un déficit de 12 087,59 € en section d'investissement.

Amendements : Néant.....

Adoption : Conseillers présents.....14
Procuration 00
Votants 13
Pour 13
Contre.....00
Abstention 00

Le Maire, Yann JACCAZ

MAIRIE DE PRAZ-SUR-ARLY (Haute-Savoie)

Mairie de PRAZ-SUR-ARLY
- 7 AVR. 2015
ARRIVÉE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le

MAIRIE

SOUS-PREFECTURE DE BONNEVILLE
- 1 AVR. 2015
COURRIER ARRIVÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze, le 13 mars, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 09 mars 2015.
PRESENTS MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, COOKE Solange, DUNAND Carine, JACCAZ Jean-Paul, JOND Claude, DESRUES Jean-Claude, PRADEL Franck, LEGOUX Philippe, JUELLE Sophie, LABROUSSE Jean, ENCINAS Florence, BRESTON Jessica, ARVIN-BEROD Priscillia.
ABSENTE : PERNOD Stéphanie. . **Secrétaire de séance** : ARVIN-BEROD Priscillia.

N° 09 - OBJET : Approbation du Compte de Gestion 2014 : Budget annexe de l'eau et de l'assainissement (M49)

Exposé :
Monsieur le Conseiller expose au Conseil municipal le compte de gestion de l'année 2014 transmis par la Trésorerie de Sallanches pour la commune de Praz-sur-Arly (Budget annexe Eau et assainissement).
Le compte de gestion se présente à l'identique du compte administratif de l'ordonnateur soit :

	Exploitation	Investissement
Recettes	**584 855,19 €**	**274 646,67 €**
Dépenses	**530 187,44 €**	**251 627,59 €**
Résultats de l'exercice	**54 667,75 €**	**23 019,08 €**
Résultat antérieur reporté	**161 942,30 €**	**- 35 106,67 €**
Résultat de clôture 2014	**216 610,05 €**	**- 12 087,59 €**
Résultat consolidé	**204 522,46 €**	

Décision :
Après présentation des comptes, le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver le compte de gestion 2014 ci-dessus résumé et présenté intégralement en annexe.
- De donner quitus à Monsieur le Trésorier Principal de Sallanches pour le compte de gestion 2014 de la commune de Praz-sur-Arly (Budget annexe Eau et Assainissement).

Mairie de PRAZ-SUR-ARLY
- 7 AVR. 2015
ARRIVÉE

Le Maire, Yann JACCAZ

Amendements : Néant.....
Adoption : Conseillers présents.....14
Procuration 00
Votants 14
Pour 14
Contre.....00
Abstention 00

MAIRIE DE PRAZ-SUR-ARLY (Haute-Savoie)

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le

MAIRIE

SOUS-PREFECTURE DE BONNEVILLE
- 1 AVR. 2015
COURRIER ARRIVÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze, le 13 mars, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 09 mars 2015.
PRESENTS MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, COOKE Solange, DUNAND Carine, JACCAZ Jean-Paul, JOND Claude, DESRUES Jean-Claude, PRADEL Franck, LEGOUX Philippe, JUELLE Sophie, LABROUSSE Jean, ENCINAS Florence, BRESTON Jessica, ARVIN-BEROD Priscillia.
ABSENTE : PERNOD Stéphanie. **Secrétaire de séance** : ARVIN-BEROD Priscillia.

N° 10 - OBJET : Affectation des Résultats de l'Exercice 2014 Budget annexe de l'Eau et de l'Assainissement

Rapporteur : Monsieur le Conseiller aux Finances.

Mairie de PRAZ-SUR-ARLY
- 7 AVR. 2015
ARRIVÉE

Exposé :
Monsieur le Conseiller aux finances expose :
Vu les résultats arrêtés suite à l'approbation du compte administratif,
Vu la délibération de l'état des dépenses des restes à réaliser du 16 décembre 2014,
Vu la délibération de l'état des recettes des restes à réaliser du 22 janvier 2015,
Vu les résultats de l'exercice 2014 :

- Un excédent d'exploitation (hors restes à réaliser) d'un montant de 216 610,05 €,
- Un solde d'exécution globale de la section d'investissement d'un montant de – 12 087,59 €,
- Un solde des restes à réaliser de la section d'investissement d'un montant de – 32 758,33 €,

Entraînant un besoin de financement d'un montant de 44 845,92 €

Monsieur le Conseiller aux finances propose :

- En section d'investissement en réserves obligatoires suite à des plus-values nettes de cession d'actifs compte 1064 pour un montant de 3 150,00 €
- En section d'investissement en réserves compte 1068 pour un montant de 47 995,92 €
- Le report en section d'investissement (ligne 001 en dépenses) pour un montant de 12 087,59 €
- Le report en section d'exploitation (ligne 002 en recette) pour un montant de 165 464,13 €

Considérant qu'il appartient à l'assemblée, suite à l'approbation du compte administratif 2014, de confirmer les montants au budget primitif 2015.

Décision :
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Décide d'acter que les résultats 2014 ont été correctement estimés et de procéder à l'affectation des résultats au budget primitif de l'exercice 2015 comme suit :

- report en section d'investissement (ligne 001 en dépenses) pour un montant de 12 087,59 €
- affectation en réserves (compte 1064) en section d'investissement du montant de 3 150,00 €
- affectation en autres réserves (compte 1068) en section d'investissement du montant de 47 995,92 €
- report en section d'exploitation (ligne 002 en recette) pour un montant de 165 464,13 €

Amendements : Néant
Adoption : Conseillers présents.....14
Procuration.....00
Votants.....14
Pour.....14
Contre.....00
Abstention.....00

Le Maire, Yann JACCAZ

MAIRIE DE PRAZ-SUR-ARLY (Haute-Savoie)

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le

MAIRIE

SOUS-PREFECTURE DE BONNEVILLE
- 1 AVR. 2015
COURRIER ARRIVÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze, le 13 mars, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 09 mars 2015.
PRESENTS MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, COOKE Solange, DUNAND Carine, JACCAZ Jean-Paul, JOND Claude, DESRUES Jean-Claude, PRADEL Franck, LEGOUX Philippe, JUELLE Sophie, LABROUSSE Jean, ENCINAS Florence, BRESTON Jessica, ARVIN-BEROD Priscillia.
ABSENTE : PERNOD Stéphanie. **Secrétaire de séance** : ARVIN-BEROD Priscillia.

N° 11 - OBJET : Approbation du Budget Annexe Eau et Assainissement Budget Primitif 2015

Rapporteur : Monsieur le conseiller aux Finances.

Exposé :
Monsieur Claude JOND, le conseiller aux finances, présente au Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2015 tant en Exploitation qu'en Investissement, ainsi que les documents budgétaires en annexe de la présente délibération.

Il rappelle que le budget primitif 2015 est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2014.

Décision :

Après débat, le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le budget primitif 2015 de la commune de Praz sur Arly avec reprise des résultats en équilibre :

  - **763 000,00 € en section d'exploitation**
  - **563 700,00 € en section d'investissement**

- D'autoriser le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mairie de PRAZ-SUR-ARLY
- 7 AVR. 2015
ARRIVÉE

Amendements : Néant

Le Maire, Yann JACCAZ

Adoption : Conseillers présents.....14
Procuration 00
Votants 14
Pour 14
Contre.....00
Abstention 00

MAIRIE DE PRAZ-SUR-ARLY (Haute-Savoie)

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le

MAIRIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SOUS-PREFECTURE DE BONNEVILLE
- 1 AVR. 2015
COURRIER ARRIVÉ

L'an deux mille quinze, le 13 mars, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 mars 2015.

PRESENTS MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, COOKE Solange, DUNAND Carine, JACCAZ Jean-Paul, JOND Claude, DESRUES Jean-Claude, PRADEL Franck, LEGOUX Philippe, JUELLE Sophie, LABROUSSE Jean, ENCINAS Florence, BRESTON Jessica, ARVIN-BEROD Priscillia.

ABSENTE : PERNOD Stéphanie. **Secrétaire de séance** : ARVIN-BEROD Priscillia.

N° 12 - OBJET : Détermination des tarifs de l'eau et de l'assainissement 2015

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Exposé :

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que l'équilibre du budget de l'eau et de l'assainissement est directement dépendant des tarifs relatifs aux services rendus :

- de distribution et fourniture d'eau d'une part,
- de collecte et traitement des eaux usées d'autre part.

Il rappelle que la facturation est effectuée sur le principe du binôme constitué de droits fixes et d'une partie proportionnelle liée à la consommation.

I – Droits fixes :

Il est proposé de reconduire à l'identique les droits fixes pour les deux services d'eau et d'assainissement, ainsi que la location des compteurs (délibération du 28 Septembre 2004).

Rappel :

Locations de compteur (eau potable)	
Diamètre 15	*9,15 € HT*
Diamètre 20	*9,15 € HT*
Diamètre 25	*20,63 € HT*
Diamètre 30	*21,46 € HT*
Diamètre 40	*34,04 € HT*
Diamètre 50	*44,27 € HT*
Diamètre 60	*122,25 € HT*
Diamètre 65 et combinés	*142,71 € HT*

Droits fixes eau potable et assainissement	
Diamètre 15	*30,49 € HT*
Diamètre 20	*30,49 € HT*
Diamètre 25	*136,84 € HT*
Diamètre 30	*307,22 € HT*
Diamètre 40	*489,67 € HT*
Diamètre 50	*652,33 € HT*
Diamètre 60	*873,69 € HT*
Diamètre 65 et combinés	*1262,74 € HT*

II – Partie proportionnelle

Le S.I.V.U. Megève/Praz en charge de l'exploitation de la station d'épuration n'augmentera pas sa redevance pour 2015 (1,65 €HT/m3).

Pour l'Année 2015, la redevance pour Pollution (reversée à l'Agence de l'Eau) augmente de 3% soit 0,29 €/m3. La redevance pour Modernisation des réseaux de collecte reste augmente elle aussi de 3% soit 0,155 €/m3.

Mairie de PRAZ-SUR-ARLY
- 7 AVR. 2015
ARRIVÉE

.../...

Délibération du Conseil municipal du 13 mars 2015 : Détermination des tarifs de l'eau et de l'assainissement 2015 – *(Suite)*

Au vu des futurs travaux à réaliser sur les réseaux humides, il est proposé de pratiquer une augmentation de 0,02 €HT/m3 du prix de l'eau potable et de 0,02 €HT/m3 du prix de l'assainissement.

- Eau : le mètre cube d'eau consommée : .....0,96 € H.T. (avec une TVA à 5,5%)
- Assainissement : le mètre cube d'eau consommée.....1,87 € H.T. (avec une TVA à 10%)

Ceci représente une augmentation globale pour l'abonné de 1.44% par rapport à 2014, y compris la hausse des redevances de l'Agence de l'Eau.

Décision :

Après débat, le Maire demande au Conseil municipal :

- de bien vouloir voter ces tarifs,
- de dire qu'ils seront applicables à compter du dernier relevé 2014
- de lui donner pouvoir pour passer et signer toutes pièces relatives à l'application de la présente décision.

Amendements : Néant

Le Maire, Yann JACCAZ

Adoption :

Conseillers présents	14
Procuration	00
Votants	14
Pour	14
Contre	00
Abstention	00

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le

MAIRIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SOUS-PREFECTURE DE BONNEVILLE - 1 AVR. 2015 COURRIER ARRIVÉ

L'an deux mille quinze, le 13 mars, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 mars 2015.

PRESENTS MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, COOKE Solange, DUNAND Carine, JACCAZ Jean-Paul, JOND Claude, DESRUES Jean-Claude, PRADEL Franck, LEGOUX Philippe, JUELLE Sophie, LABROUSSE Jean, ENCINAS Florence, BRESTON Jessica, ARVIN-BEROD Priscillia.

ABSENTE : PERNOD Stéphanie.

Secrétaire de séance : ARVIN-BEROD Priscillia.

N° 13 - OBJET : Servitude réseau public d'assainissement sur la parcelle B n°2236

Rapporteur : M. le Maire, Yann JACCAZ

La commune de PRAZ SUR ARLY est propriétaire d'un réseau public d'assainissement collectif traversant la parcelle privée cadastrée section B n°2236 (fond servant),située 230 Route de l'Arly sur une longueur approximative de 35 mètres.

Le propriétaire de ladite parcelle, concède à titre de servitude réelle et perpétuelle, à la Commune de PRAZ SUR ARLY, un droit de passage canalisations eaux usées en tréfonds de sa propriété. Cette servitude autorise le passage d'un collecteur d'eaux usées à usage communal,
Le tracé de cette servitude figure sous teinte motif à points bleus au plan demeuré ci-annexé.

Entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

1- De valider la constitution d'une servitude pour le passage et l'entretien du réseau public d'assainissement sur le fond servant cadastré section B n°2236.
2- De préciser que l'étude de Maître CERUTTI sera en charge de la rédaction de ce dossier.
3- De charger le Maire, ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

Mairie de PRAZ-SUR-ARLY - 7 AVR. 2015 ARRIVÉE

Amendements : Néant

Le Maire, Yann JACCAZ

MAIRIE DE PRAZ-SUR-ARLY (Haute-Savoie)

Adoption :

Conseillers présents	14
Procuration	00
Votants	14
Pour	14
Contre	00
Abstention	00

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le

MAIRIE

Mairie de PRAZ-SUR-ARLY
- 7 AVR. 2015
ARRIVÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze, le 13 mars, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 09 mars 2015.
PRESENTS MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, COOKE Solange, DUNAND Carine, JACCAZ Jean-Paul, JOND Claude, DESRUES Jean-Claude, PRADEL Franck, LEGOUX Philippe, JUELLE Sophie, LABROUSSE Jean, ENCINAS Florence, BRESTON Jessica, ARVIN-BEROD Priscillia.
ABSENTE : PERNOD Stéphanie. **Secrétaire de séance** : ARVIN-BEROD Priscillia.

N° 14 - OBJET : Défrichement stade de slalom

Rapporteur : Le Maire

Exposé :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de sa politique envers le monde sportif et les jeunes, la commune souhaite créer un stade de slalom en bordure de la piste des Chars, pour permettre aux clubs et aux écoles de ski de proposer des courses ou des entrainements en toute sécurité.
La commune souhaite défricher les parcelles suivantes après accord des propriétaires :

Parcelle Section B	Lieu-dit	Contenance cadastrale en m²	Surface à défricher en m²
817	Les Bérouds	20 533	195
818	Les Bérouds	7 836	1 877
963	Les Bérouds	2 606	1 891
964	Les Bérouds	2 732	1 647
965	Les Bérouds	2 340	436
1667	Les Bérouds	9 792	2 330
2199	Le Mans	24 892	239
2200	Le Mans	38 616	2 195
	TOTAL	**109 347**	**10 810**

SOUS-PREFECTURE DE BONNEVILLE
- 1 AVR. 2015
COURRIER ARRIVÉ

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à effectuer la demande de défrichement auprès des services de la Direction Départementale Territoriale.

Décision **:** Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de noter** le projet de création d'un stade de slalom sur les parcelles énoncées précédemment.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer la demande d'autorisation de défrichement auprès de la Direction Départementale Territoriale.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce dossier y compris la demande de permis d'aménager pour une piste de ski alpin.

Amendements : Néant

Le Maire, Yann JACCAZ

MAIRIE DE PRAZ-SUR-ARLY (Haute-Savoie)

Adoption : Conseillers présents.....14
Procuration.....00
Votants.....14
Pour.....14
Contre.....00
Abstention.....00

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-préfecture le (voir visa). Publiée, par extrait, au compte-rendu affiché à la porte de la Mairie le